



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent de la sécurité publique et nationale

SECU • NUMÉRO 048 • 1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le lundi 24 septembre 2012

Comité permanent de la sécurité publique et nationale

Le lundi 24 septembre 2012

• (1530)

[Français]

Le greffier du comité (M. Andrew Bartholomew Chaplin): Honorables membres du comité,

[Traduction]

Je constate que nous avons le quorum.

[Français]

Je dois informer les membres que le greffier du comité ne peut recevoir que des motions pour l'élection à la présidence.

[Traduction]

Il ne peut pas recevoir d'autres types de motions ni de rappels au Règlement et il ne peut pas non plus participer au débat.

[Français]

Nous pouvons donc procéder à l'élection à la présidence.

Conformément au paragraphe 106(2) du Règlement, le président doit être un député ou une députée du parti ministériel.

[Traduction]

Je suis prêt à recevoir les motions à cet effet.

Madame Bergen.

Mme Candice Bergen (Portage—Lisgar, PCC): Je vous remercie beaucoup, monsieur le greffier.

Je propose que Kevin Sorenson soit élu au poste de président du comité.

Le greffier: Il est proposé par Mme Bergen que M. Sorenson soit élu au poste de président du comité. Y a-t-il d'autres motions?

Plaît-il au comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

Le greffier: Je déclare la motion adoptée et Kevin Sorenson dûment élu président du comité.

Des voix: Bravo!

Le greffier: Si les membres du comité sont d'accord, avant d'inviter M. Sorenson à occuper le fauteuil, nous pourrions procéder à l'élection des vice-présidents.

Conformément au paragraphe 106(2) du Règlement, le premier vice-président doit être un député de l'opposition officielle.

[Français]

Je suis maintenant prêt à recevoir des motions pour le premier vice-président.

Madame Doré Lefebvre, vous avez la parole.

Mme Rosane Doré Lefebvre (Alfred-Pellan, NPD): Merci beaucoup.

J'aimerais proposer Randall Garrison comme vice-président du comité.

Le greffier: Il a été proposé par Mme Doré Lefebvre que M. Garrison soit élu premier vice-président du comité.

[Traduction]

Y a-t-il d'autres motions?

Plaît-il au comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

Le greffier: Je déclare la motion adoptée et M. Garrison dûment élu premier vice-président du comité.

Des voix: Bravo!

[Français]

Le greffier: Conformément au paragraphe 106(2), le deuxième vice-président doit être un député de l'opposition provenant d'un autre parti que celui de l'opposition officielle.

[Traduction]

Je suis maintenant prêt à recevoir une motion visant à proposer un deuxième vice-président.

Monsieur Hawn.

L'hon. Laurie Hawn (Edmonton-Centre, PCC): Je propose Francis Scarpaleggia.

Le greffier: Il est proposé par M. Hawn que Francis Scarpaleggia soit élu deuxième vice-président du comité.

M. Francis Scarpaleggia (Lac-Saint-Louis, Lib.): J'accepte humblement et j'essaierai de faire en sorte que cette fonction ne change pas ma personnalité.

Le greffier: Je rappelle aux membres du comité que le greffier peut seulement recevoir des motions liées à l'élection du président et des vice-présidents.

Plaît-il au comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

Le greffier: Je déclare la motion adoptée et M. Scarpaleggia dûment élu deuxième vice-président du comité.

Des voix: Bravo!

Le greffier: Monsieur le président.

• (1535)

Le président (M. Kevin Sorenson (Crowfoot, PCC)): Je vous remercie beaucoup pour ce vote de confiance. Je tiens à souligner que c'est Laurie Hawn qui s'est éclairci la voix quand on aurait dû entendre les non.

J'invite nos analystes, Tanya Dupuis et Christine Morris, à prendre place à la table.

Notre comité compte de nouveaux membres cet automne. Je dois dire que nous sommes très satisfaits du travail de nos analystes. Comme tous les représentants de la Bibliothèque du Parlement, elles sont très compétentes. Nous avons toujours été très satisfaits de leurs rapports et de leur travail. J'encourage les nouveaux membres à utiliser les notes qu'elles rédigent. Ces notes servent à nous préparer pour les réunions et l'interrogation des témoins. Profitez du fruit de leur travail.

Par ailleurs, notre greffier, Andrew Bartholomew Chaplin, travaille avec nous depuis de nombreuses années. Je l'ai côtoyé au Comité de la défense, au comité sur la mission en Afghanistan et d'autres comités certainement. Nous sommes reconnaissants du travail qu'il accomplit.

Je suis ravi d'être de retour cet automne. J'espère que vous avez passé un bel été. Nous souhaitons à John Rafferty un prompt rétablissement, et je pense qu'il y a lieu de féliciter Jean Rousseau, qui est devenu papa.

Cela étant dit, je tiens maintenant à vous faire savoir que le projet de loi C-42 a été renvoyé à notre comité la semaine dernière. Nous voulons donc commencer l'examen de cette mesure législative le plus tôt possible. Nous avons déjà entamé d'autres études, dont une que nous venons de commencer. Nous pourrions peut-être nous réunir mercredi, si cela vous convient, pour discuter des travaux futurs et faire un peu de planification.

Parmi les motions de régie interne, il y en a une qui précise que nous ne devons pas tarder à étudier les projets de loi qui nous sont renvoyés. Ainsi, j'encourage tous les partis — et j'inclus aussi le parti ministériel — à présenter le plus tôt possible leur liste de témoins. Je me suis entretenu avec certains déjà et j'ai proposé que les partis

transmettent leur liste d'ici la fin de la semaine. Cela nous donnera le temps d'établir différents groupes de témoins qui comparaitront devant notre comité. Je ne crois pas que cela pose un problème.

Je félicite Randall et Francis pour leur élection. J'ai hâte de travailler avec vous de nouveau et avec tous les membres du comité.

Y a-t-il autre chose au sujet des témoins? Nous discuterons mercredi du temps que nous prévoyons consacrer à l'étude du projet de loi C-42.

Candice, avez-vous quelque chose à dire?

Mme Candice Bergen: Je n'avais pas demandé à prendre la parole, car nous allons nous réunir mercredi pour discuter de tous les travaux du comité. Vous avez demandé qu'on vous remette la liste des témoins d'ici...?

Le président: J'aimerais recevoir les listes d'ici vendredi. C'est par courtoisie pour le greffier et les analystes puisque nous devons former des groupes de témoins. Nous savions que cette mesure législative nous serait renvoyée. Ce serait bien que vous transmettiez votre liste des témoins d'ici vendredi, car nous pourrions alors voir combien de témoins ont été proposés et nous pourrions ensuite planifier.

Mme Candice Bergen: Je sais que notre réunion aura lieu à huis clos mercredi, mais lorsque nous discuterons des travaux du comité, il serait bien de s'attarder à l'étude sur les aspects économiques liés aux services de police. Je sais que c'est une étude que nous poursuivrons plus tard, mais nous pourrions à tout le moins discuter du cadre et des éléments que nous voulons aborder. Je crois que nous devrions nous préparer.

Le président: Nous en parlerons davantage mercredi. À l'instar de tous les comités, notre comité est maître de sa destinée, alors j'espère que nous pourrions continuer cette étude. Nous l'avons déjà amorcée, et, à mon avis, que l'on habite dans une région rurale ou urbaine, dans l'est ou dans l'ouest, c'est une étude qui aidera tous les députés à comprendre les aspects économiques liés aux services de police et à saisir comment ils sont pris en compte par les provinces, notamment.

Comme personne d'autre ne souhaite prendre la parole, nous allons mettre fin à cette réunion. Nous nous reverrons mercredi.

La séance est levée.

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5*

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>